



Vivendi soutient l'Association Orchestre à l'école

Vivendi apporte son soutien financier à l'Association Orchestre à l'école, dans le cadre de Create Joy (Vivendi Create Joy Fund), programme de solidarité visant à favoriser l'épanouissement des jeunes en difficulté, grâce à ses métiers.

Les fonds versés par Create Joy seront intégralement utilisés pour l'achat par l'association de parcs instrumentaux permettant la création d'orchestres dans des écoles situées en zone prioritaire.

La convention de partenariat porte sur la mise en place de ces orchestres à l'école. Avec une dotation de 100 000 € de la part de Vivendi, l'association pourra aider entre 5 et 10 orchestres sur l'année 2009 (le coût d'un parc instrumental pouvant varier de 10 000 à 20 000 € selon le nombre d'enfants concernés et la formule orchestrale choisie).

Les fonds attribués par Vivendi sont orientés vers :

- les projets en collège, pour des enfants de 5^{ème} jusqu'à la 3^{ème} (12/15 ans)
- Les collèges situés en zone défavorisée, là où les enfants n'ont souvent aucun accès à la culture et où le taux d'échec scolaire est très élevé
- Répartis sur l'ensemble du territoire français
- Le partenariat engagé avec Orchestre à l'école reflète les engagements pris par Vivendi envers le monde associatif et solidaire et répond aux critères de Create Joy. Grâce au soutien apporté à Orchestre à l'école, Vivendi contribuera à donner le sourire et des compétences aux jeunes en difficulté", déclare Simon Gillham, Directeur de la communication et du développement durable de Vivendi.

APPEL A PROJET

De par son activité quotidienne, l'association dispose déjà d'une liste de projets d'orchestre, plus ou moins aboutis, et parmi eux certains sont bloqués uniquement par manque de budget.

Les projets seront étudiés en commission par le conseil d'administration de l'association. Trois commissions par an permettront de sélectionner les orchestres auxquels ces fonds seront attribués. Seule la qualité des projets guidera la sélection des orchestres aidés.

Une première commission de sélection se tiendra le 27 avril 2009 (date limite de réception des dossiers complets le 30 mars).

Deux autres commissions seront prévues dans l'année. L'aide financière apportée à un projet doit aider à finaliser un budget.

Dès l'approbation du conseil d'administration, une convention de partenariat sera signée entre l'association et l'orchestre. Le parc instrumental sera alors acquis par l'association et mis gracieusement à disposition de l'orchestre dans le cadre de son fonctionnement et tant que le projet perdure. Si un orchestre se prolonge après 2 cycles de fonctionnement (soit 6 ans, 2 fois 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}), le parc lui sera alors définitivement cédé à titre gratuit. Cette démarche engage l'orchestre à rendre des comptes annuellement sur l'état du parc instrumental et l'activité de l'orchestre.

A propos de Create Joy

Vivendi lance le programme Create Joy pour apporter du divertissement et des compétences aux jeunes en difficulté. Create Joy soutient déjà 19 projets dans le monde, portés par des associations de solidarité, avec un objectif commun : redonner le sourire à ces jeunes grâce à la communication et au divertissement, favoriser leur initiation aux métiers de Vivendi et soutenir les jeunes talents.

A propos de Vivendi

Groupe français leader mondial de la communication, Vivendi rassemble Universal Music Group (numéro un mondial de la musique), Activision Blizzard (numéro un mondial des jeux vidéo), SFR (numéro deux français de la téléphonie mobile et fixe), Maroc Telecom (numéro un mondial de la téléphonie mobile et fixe), Groupe Canal+ (numéro un français de la TV payante) et NBCU (20% du leader américain de la TV et du cinéma).

En 2007, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 21,7 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,8 milliards. Présent dans 77 pays, il compte environ 43.000 collaborateurs. www.vivendi.com

La Caisse d'Epargne Haute-Normandie permet la pérennité de l'orchestre de Fécamp...

Orchestre à l'école de l'école Alphonse ALLAIS existe depuis 3 ans. Cette école, classée 2ep, se situe dans un quartier très sensible, le Ramponneau.

L'orchestre a débuté avec une classe de CE2, les enfants étant maintenant en CM2 vont passer la main à d'autres enfants (CE2/CM1/CM2). Les résultats sont édifiants mais le parc instrumental n'était plus disponible. Le financement du nouveau parc grâce à un PELS de la Caisse d'Epargne Haute-Normandie permet la pérennité de l'orchestre.

15 000 € pour l'achat de 25 Instruments à vent et anches pour clarinettes et saxophones (budget total de fonctionnement de l'orchestre : 31 600 € sur 3 ans).

Autres partenaires opérationnels du projet : Ecole Alphonse ALLAIS, Commune de Fécamp, Ecole de Musique Municipale, Education Nationale, Festival Rivage Musical, Sous-Préfet en charge de la politique de la ville.

Remise officielle du parc instrumental à Fécamp : le 21 mars 2009.

“ C'est qu'avec une formation créatrice qui ne supprime aucun don de l'enfant mais qui au contraire le civilise que nous pourrions ensemble engendrer une société qui domine et absorbe sa violence. ”

Yehudi Menuhin

